



Harcèlement huissier tous les jours

Par **Lolyta**, le **13/01/2016** à **12:22**

Bonjour à tous, voilà je vous expose mon problème j'espère seulement que vous pourrez m'aider ...
Un huissier est venue effectuer un acte de saisie chez moi il ya peu nous nous sommes arrangé à ce que je paye une somme chaque mois.
Dès le lendemain son étude ma contacter pour me demander pourquoi je n'avais pas encore payer!
Je lui dit que je le ferais dans la journée ou le lendemain elle me demande mes justificatifs de revenue pour qu'elle puisse étudier combien je peux donner par mois je ne lui ai toujours pas envoyer ces documents par contre j'ai effectuer le paiement.
Ma question est la suivante
Suis-je obligé de leur faire parvenir mes ressources pour qu'il puissent évaluer eux même combien je doit leur donner?
Auriez-vous un texte qui puisse m'aider?
Merci à vous de prendre de votre temps .

Par **Lag0**, le **13/01/2016** à **13:07**

Bonjour,
Non, vous n'y êtes pas obligé, cette demande vous est faite dans le cadre d'un règlement à l'amiable. Si vous refusez, l'huissier peut alors exiger toute la somme due en une seule fois...